

CODES 30 - Lettre d'information

« GARD'ons LE LIEN ET PARTAGEONS NOS RESSOURCES »



Vendredi 1^{er} juillet 2022

Edito :

Bonjour à toutes et à tous,

A l'approche des vacances, nous avons sélectionné pour vous, quelques actualités sur les événements festifs, les problématiques actuelles et les différentes mesures de prévention. Des informations également sur l'évolution du COVID 19 et un état des mesures en cours...

Nous restons à l'écoute de vos suggestions pour continuer à adapter le contenu de la lettre à vos attentes.

Bonne lecture et au trimestre prochain.

SOMMAIRE interactif

| | |
|-----|---|
| I | ACTUALITÉS 1. UN ETE EN TOUTE SECURITE <ul style="list-style-type: none">- Fortes chaleurs et canicule- Noyades : la prévention reste primordiale- Le moustique tigre 2. UN ETE FESTIF : PREVENIR LES COMPORTEMENTS A RISQUE (piqûres sauvages...) <ul style="list-style-type: none">- Les piqûres sauvages #Vigilance- RAPPEL #PreventionGHB- #PréventionCocaïne |
| II | ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ <ul style="list-style-type: none">- « Préservons les Urgences pour les vraies urgences »- Tous mobilisés pour garantir l'accès aux soins partout en Occitanie- Le calendrier vaccinal 2022- Soutien aux réfugiés ukrainiens. Des outils pour accompagner les professionnels |
| III | POINT SUR 2 MALADIES VIRALES <ul style="list-style-type: none">- La variole du singe, Monkeypox- La COVID-19 : Point de situation |
| IV | LES RESSOURCES |

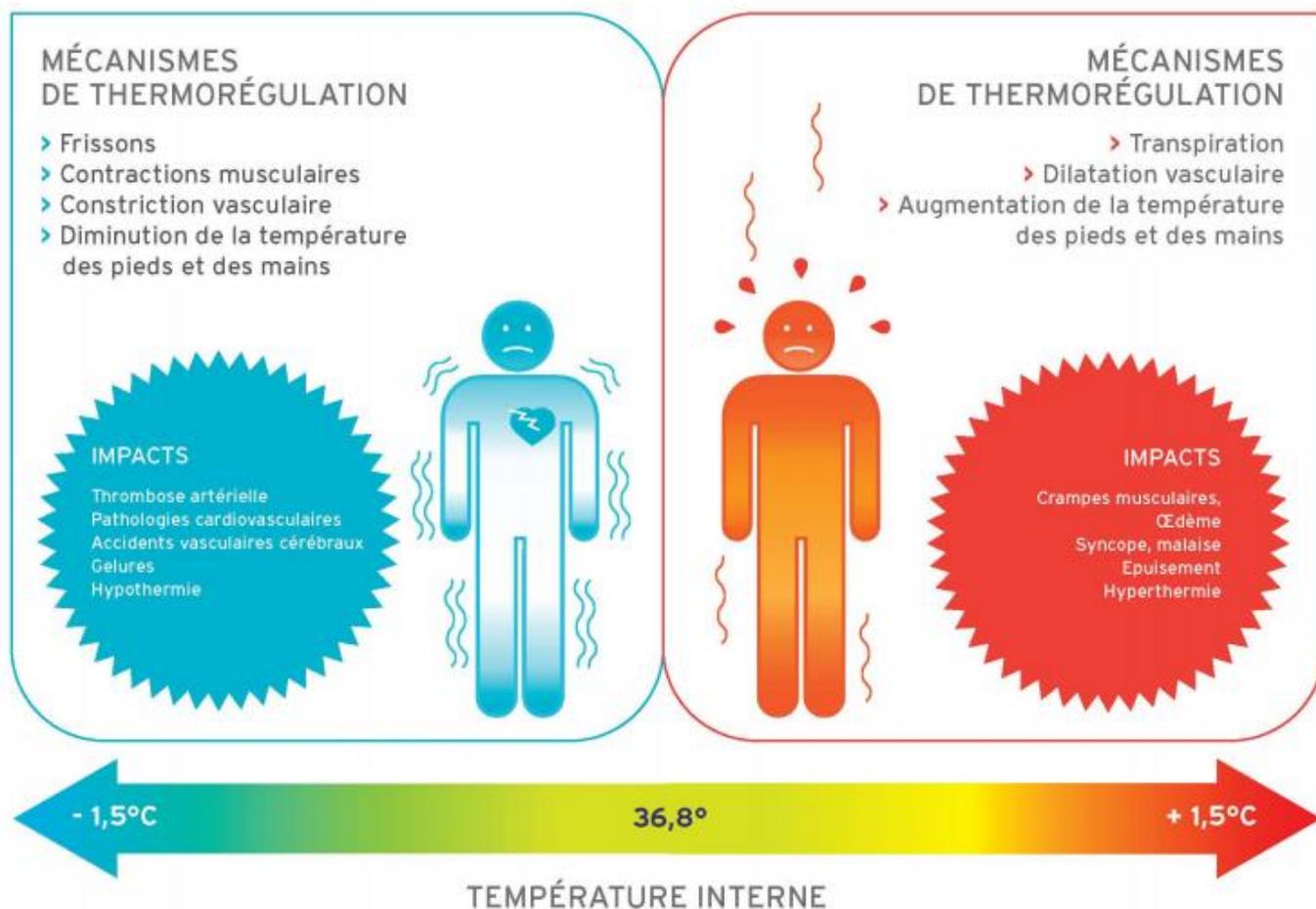
I. UN ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

► Fortes chaleurs et canicule

En France, on parle de **canicule** lorsque la moyenne sur au moins trois jours consécutifs des températures minimales et maximales dépasse des seuils définis pour chaque département. Les seuils varient de 17°C à 24°C la nuit, et de 32 à 36°C le jour, selon les départements.

En dessous de ces seuils, on considèrera que ce sont de **fortes chaleurs**.

Lorsqu'il fait très chaud, la température du corps aura tendance à s'élever. Pour réguler la température et se maintenir à 37°C, le corps va devoir mettre en place plusieurs mécanismes.



#CANICULE

La plateforme téléphonique d'information « canicule »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

Les outils de communication :



Les bons réflexes pendant les fortes chaleurs

Cette affiche indique en français les gestes à adopter en cas de canicule.



Canicule, Protégez-vous

Cette affiche illustre les premiers effets des fortes chaleurs et les gestes à adopter pour les prévenir.

Retrouvez [les autres supports](#) et toutes les infos sur le site de Santé Publique France.

Au travail :

Pour limiter les risques d'accidents du travail liés à de fortes chaleurs, les employeurs doivent mettre en place une série de précautions afin de protéger les travailleurs les plus exposés.

Liste des ressources utiles :

- ▶ [L'instruction de la Direction générale du travail relative à la gestion des vagues de chaleurs en date du 31 mai 2022](#)
- ▶ [L'instruction interministérielle en date du 7 mai 2021 faisant évoluer le plan national Canicule élaboré en 2004.](#)
- ▶ [Le guide ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur : se référer à la fiche O2.K à destination des employeurs.](#)
- ▶ [Le dépliant d'information aux employeurs " vague de chaleur, je me prépare et j'agis "](#)
- ▶ [L'affiche d'information des travailleurs sur " les bons réflexes par fortes chaleurs " à apposer sur les lieux de travail](#)



VAGUE DE CHALEUR : JE ME PRÉPARE ET J'AGIS

EMPLOYEUR

Je me prépare

- J'élabore un plan de gestion interne et le document unique d'évaluation des risques (DUER)* et désigne un responsable de la préparation et de la gestion.
- Je contrôle les bâtiments et les équipements (stores, aération, pièces rafraîchies, thermomètre...) et recense les postes de travail les plus exposés
- J'informe tous les salariés des moyens de prévention et des symptômes d'alerte (déshydratation, coup de chaleur, exposition solaire...)
- Je vérifie les réserves d'eau potable, notamment dans le BTP (3l/Jour/Travailleur)

J'agis

- Je mets à disposition de l'eau potable et fraîche (bouteilles d'eau individuelles ou point d'eau avec gobelets, régulièrement désinfectés)
- J'aménage les horaires de travail pour limiter l'exposition à la chaleur
- Je m'assure que le port des protections individuelles sont compatibles avec les fortes chaleurs
- Je mets à disposition des moyens de protection et/ou de rafraîchissement : locaux rafraîchis ou aménagés (BTP), brumisateurs
- Je donne la consigne aux salariés et à leurs encadrants de signaler au responsable de la sécurité toute situation anormale

J'améliore

Au fil des vagues de chaleur, j'évalue et analyse la gestion de l'évènement pour identifier les points faibles et apporter des améliorations au dispositif

Pour plus d'informations : solidarites-sante.gouv.fr - preventionbtp.fr - inrs.fr

Consultez les recommandations du ministère du Travail et téléchargez le kit de communication : travail-emploi.gouv.fr

*Conformément au code du travail, « l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de tous les travailleurs ».

30/05/2022

Travail par forte chaleur en été : Les ressources de l'INRS pour sensibiliser et agir en prévention :

Canicule et travail
quelle prévention ?

Plus d'informations sur : www.inrs.fr/chaleur

Affiche

[Canicule et travail. Quelle prévention ?, INRS, 2020](#)

11 conseils en image pour agir

Travail par forte chaleur en été : comment agir ?

Brochure

[Travail par forte chaleur en été.](#)

[Comment agir ?, INRS, 2020](#)

➔ Plus d'infos :

<https://www.inrs.fr/publications/essentiels/travail-forte-chaleur.html>

Coup de chaleur au travail

Quels sont les signaux d'alerte ?



→ fièvre



→ pouls et respiration rapides



→ maux de tête



→ nausées voire vomissements



→ peau sèche, rouge et chaude



→ confusion, comportement étrange, délire, voire convulsions



→ perte de connaissance éventuelle

Quelles sont les conduites à tenir ?

→ Si la victime est consciente :



→ l'amener à l'ombre ou dans un endroit frais et bien aéré



→ lui enlever les vêtements



→ la rafraîchir en faisant couler de l'eau froide sur le corps



→ lui donner à boire de l'eau fraîche



→ Dans tous les cas, vous devez **impérativement** alerter ou faire alerter les secours : Samu [15] ou numéro d'appel européen des services de secours [112]

→ Si la victime perd connaissance :



→ la mettre en position latérale de sécurité et la surveiller en attendant l'arrivée des secours

Plus d'informations sur : www.inrs.fr/chaleur

► Noyade : la prévention reste primordiale

Santé publique France a publié le 21 juin 2022 les résultats de la neuvième édition de l'enquête NOYADES menée sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) du 1er juin au 30 septembre 2021.

Les résultats ont rapporté 1 480 noyades accidentelles dont 27% ont conduit à un décès. Si la baignade comporte des risques, les noyades sont pour la plupart évitables. Aussi, la mise en œuvre d'actions de prévention, spécifiques selon l'âge et les circonstances de survenue, reste une priorité de santé publique. (Source : Santé Publique France)



➔ Voir les résultats de l'enquête :

- [Surveillance épidémiologique des noyades – Résultats de l'enquête NOYADES 2021](#)

Retrouvez le dossier sur « [La noyade, un risque qui concerne tous les âges et tous les lieux de baignade](#) » (traumatisme, notre actions, données, les nouveaux outils et publications) sur le site de Santé Publique France.

Pour les plus petits :

- Apprenez aux enfants à nager le plus tôt possible et familiarisez-les à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge.
- Surveillez les enfants en permanence, restez toujours près d'eux quand ils jouent au bord de l'eau et baignez-vous avec eux lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Chaque enfant doit être surveillé en permanence et de façon rapprochée par un seul adulte qui en prend la responsabilité pendant le temps de la baignade.
- Portez une vigilance particulière lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité.



Pour les adultes :

- Il n'est jamais trop tard pour commencer ou à nouveau apprendre à nager.
- Tenez compte de l'environnement de la baignade, surtout en cours d'eau, plan d'eau et en mer. Informez-vous sur les conditions météorologiques et, de manière générale, respectez les consignes de sécurité, les interdictions de baignade et baignez-vous dans les zones surveillées signalées par les drapeaux de baignade^[1], où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Prévenez un proche avant de vous baigner.
- Rentrez dans l'eau progressivement surtout après une longue exposition au soleil.
- Ne consommez pas d'alcool avant de vous baigner.



Toujours disponible au Codes : La brochure **Se baigner sans danger**, et l'affiche « [Piscine protégée, faut quand même me surveiller](#) »



Le moustique Tigre

Le moustique *Aedes albopictus*, appelé "moustique tigre", est un moustique originaire d'Asie.

Il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.

En métropole, ce moustique s'est développé rapidement depuis 2004 et est désormais implanté dans 67 départements dont le Gard. (Source : Ministère de la Santé)

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes. Il est de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.



 [Voir la vidéo](#)



Comment éviter la propagation de maladies infectieuses par le moustique tigre.

LE MOUSTIQUE TIGRE



- 1. Le reconnaître**
 -  Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour
 -  De petite taille, il mesure moins de 0,5 centimètre !
 -  Il est rayé blanc et noir
- 2. Prévenir sa prolifération**
 -  Détruire les lieux de ponte : vider puis retourner seaux, coupelles, vases...
 -  Éliminer les lieux de repos du moustique en entretenant son jardin
 -  Favoriser le développement de ses prédateurs : hirondelles, libellules,...
- 3. S'en protéger**
 -  Porter des vêtements longs, amples et clairs
 -  Utiliser des répulsifs cutanés en suivant les précautions d'emploi indiquées
 -  Utiliser des moustiquaires

➔ Plus d'infos sur le site de l'ARS Occitanie

- [Moustique Tigre](#)
- [Collectivités locales : que faire pour lutter contre le Moustique Tigre ?](#)
- <https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Le-moustique-tigre-sous-surveillance-pendant-sa-periode-d-activite-de-mai-a-novembre>

Vous pensez avoir observé un moustique tigre dans votre commune ? Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation sur le portail dédié <http://www.signalement-moustique.fr/>

2. UN ÉTÉ FESTIF : PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUE

L'été est souvent une période de l'année où se déroule de nombreuses festivités (festivals de musique, fêtes votives et autres fêtes estivales) qui sont des moments de partage, de convivialité et d'échanges intergénérationnels. Lors de ces moments festifs, il est souvent constaté une consommation excessive d'alcool et/ou de produits psychoactifs. Ces consommations peuvent être à l'origine d'accidents de la route, de comportements de violences et de prises de risques sexuels. Vous trouverez donc ci-dessous 3 points d'actualité qui nous paraissent important à aborder.

► Les piqûres sauvages #Vigilance (extrait du site drogues info service)

Ces derniers mois plusieurs cas de piqûre à l'insu des personnes ont été signalés. Les faits se déroulent le plus souvent en boîte de nuit ou lors de concerts mais aussi lors de fêria ou de grands rassemblements. Ces injections d'origine inconnue représentent un nouveau type de risque.



Voici **3 conseils pour savoir quoi faire** si cela vous arrive :

1. RÉAGISSEZ AU PLUS VITE

Le facteur temps est très important. Il faut réagir le plus vite possible pour :

- Permettre de retrouver des preuves
- Vous protéger contre le risque d'infection

2. PORTEZ PLAINTE

- Pour permettre d'établir les preuves les plus solides
- Vous serez examiné rapidement par un médecin légiste
- Des prélèvements seront faits en urgence pour identifier les éventuelles substances injectées
- Vous bénéficierez si nécessaire d'un traitement préventif contre le risque d'infection (HIV, hépatite B)
- Les frais d'examen et d'analyse seront pris en charge.

3. PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ

- Dans un délai de 48h
- Rendez-vous aux urgences ou dans un CeGIDD
- Pour recevoir un traitement préventif contre le risque d'infection (HIV ou hépatite B)
- C'est gratuit.

➔ [Pour en savoir plus](#)

► RAPPEL #PreventionGHB : la campagne d'information et de prévention de la MILDECA sur le GHB/GBL

Dans le contexte de reprise de la vie festive à partir du 16 février 2022 en établissements de nuit, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) a conçu une nouvelle campagne d'information, de #prévention et de réduction des risques liés au GHB/GBL. Ces ressources sont libres de droits et vous pouvez donc les utiliser et les partager largement.



LE GHB/GBL, C'EST QUOI ?

#preventionGHB

- Le **GHB** (acide gammahydroxybutyrique) est un produit anesthésiant, détourné de son usage médical depuis une vingtaine d'années.
- Le **GHB** se présente sous forme de poudre blanche soluble ou de liquide incolore et inodore conditionné dans de petits flacons et se consomme par voie orale principalement.
- Le **GBL** (acide gammabutyrolactone) est un solvant industriel, utilisé souvent comme nettoyant très puissant, qui se transforme en GHB une fois dans l'organisme. C'est donc ce qu'on appelle un précurseur du GHB.
- Ces deux produits ont les mêmes effets et présentent les mêmes risques.



Retrouvez [la campagne](#) sur le site de la MILDECA <https://bit.ly/3Bk9HAJ> et les différents flyers à télécharger

► #PréventionCocaïne : la campagne digitale pour informer sur la cocaïne

La France connaît depuis quelques années une forte hausse de la consommation de cocaïne qui s'accompagne d'une augmentation du nombre de complications médicales et d'effets sévères sur la santé liés à cette consommation.

Face à ce constat, la MILDECA a souhaité sensibiliser et informer le public, les usagers et leur entourage sur la dangerosité de ce produit qui bénéficie encore trop d'une image positive.

➔ Retrouvez [la campagne sur le site de la MILDECA](#)

[TÉLÉCHARGEZ LES 15 VIGNETTES DE LA CAMPAGNE COCAÏNE](#)
(ZIP - 3.57 MO)

Guide pratique

[Le Maire face aux conduites addictives. Guide pratique édition 2022](#), Mission Interministérielle de lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA),

Ce guide pratique a été élaboré en partenariat avec l'AMF, avec pour objectif de permettre aux élus de s'engager dans la prévention des conduites addictives pour améliorer la santé, la sécurité et la tranquillité publiques sur leur territoire.

Cette nouvelle édition 2022 est à ce titre, à jour des plus récents enjeux que sont **l'usage détourné du protoxyde d'azote, le GHB/GBL, la MDMA, la cocaïne, les jeux d'argent et de hasard** ainsi que des dernières évolutions législatives et règlementaires en la matière.

II. ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ

► « Préservons les Urgences pour les vraies urgences » Campagne de sensibilisation de l'ARS Occitanie pour aider à désengorger les services des urgences

Afin de permettre une meilleure régulation des passages aux Urgences et l'amélioration de la qualité de prise en charge, [l'Agence Régionale de Santé Occitanie \(ARS Occitanie\) lance une campagne de sensibilisation](#) afin d'inciter la population à ne pas se rendre aux Urgences avant consultation préalable de son médecin traitant (pendant les heures d'ouverture de son cabinet médical) et avant appel préalable au 15.

Cet appel permet à l'agent régulateur d'apprécier le degré de gravité de la situation et de décider de la pertinence d'un déplacement aux Urgences ou de la transmission de conseils, si la situation le permet. (Source ARS Occitanie)

➔ [Voir les outils de communication](#)



► **L'ARS Occitanie appelle tous les acteurs à poursuivre leur mobilisation solidaire pour garantir le fonctionnement des services sanitaires et médico-sociaux pendant tout l'été - 20 mai 2022**

Pour garantir le bon fonctionnement de tous les services de santé cet été, Didier Jaffre, Directeur général de l'ARS Occitanie appelle tous les acteurs de santé et médico-sociaux, publics, privés et libéraux à poursuivre leur engagement collectif et solidaire au service des patients, comme pendant toute la période de crise sanitaire. Au plus près des besoins de chaque territoire, des dispositifs de concertation sont déjà déployés dans chaque département afin d'anticiper les difficultés liées à des effectifs en tension et pour que l'accès aux soins reste un droit réel pour tous.



➔ [Le communiqué de presse](#)

Les numéros d'urgence médicale

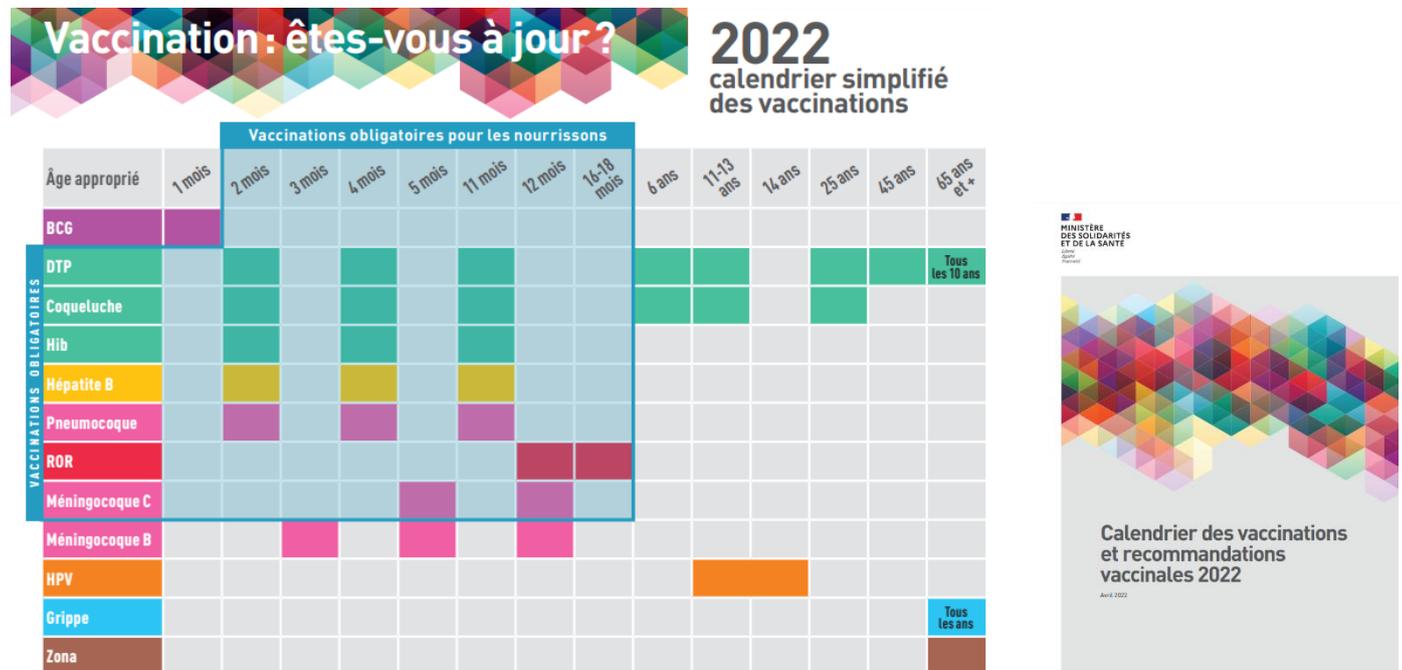
| | |
|---|-----------------------|
| SAMU Centre 15 | 15 |
| Les pompiers | 18 |
| CNR : Urgences personnes sourdes et malentendantes | 114 |
| Urgences du CHU | 04 66 68 33 44 |
| Centre anti-poison de Marseille | 04 91 75 25 25 |
| SOS médecin 24h/24h | 36 24 |
| Enfance maltraitée | 119 |
| SOS Femme battue | 04 66 86 85 51 |
| Samu social | 115 |
| PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé sur Nîmes | 04 66 68 36 36 |
| Dentistes de garde du Gard | 04 66 23 66 30 |

Le calendrier vaccinal 2022

La semaine européenne de la vaccination (SEV), coordonnée chaque année au niveau national par le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France et pilotée en régions par les Agences Régionales de Santé (ARS), s'est déroulée du 25 avril au 1^{er} mai 2022.

A cette occasion, le Ministère de la santé a publié le nouveau calendrier des vaccinations 2022 et mis à jour [les supports d'information](#).

Le nouveau calendrier vaccinal



Télécharger [le Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2022](#), Ministère des solidarités et de la culture, 04-2022, 89 p.

Points-clés sur les nouvelles recommandations en 2022

- La vaccination contre la coqueluche chez la femme enceinte est recommandée à partir du deuxième trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée, afin d'augmenter le transfert transplacentaire passif des anticorps maternels et d'assurer une protection optimale du nouveau-né.
- La vaccination contre les infections invasives à méningocoques de séro groupe B par Bexsero® est recommandée chez l'ensemble des nourrissons dès l'âge de 2 mois et avant l'âge de 2 ans avec le schéma suivant : première dose à l'âge de 3 mois, deuxième dose à 5 mois et dose de rappel à 12 mois (M3, M5, M12).
- La vaccination contre le méningocoque B est également recommandée pour l'entourage familial des personnes à risque élevé d'infections invasives à méningocoques. Un rappel de vaccination contre le méningocoque B tous les 5 ans est recommandé chez les personnes présentant un risque continu d'exposition aux infections invasives à méningocoque.
- La vaccination contre la grippe saisonnière est désormais recommandée chez les professionnels exposés dans le cadre professionnel aux virus porcins et aviaires.
- Elargissement des compétences des Sages-Femmes en matière de vaccination (décret n°2021-506 du 27 avril), puis avis HAS sur l'extension des compétences vaccinales Sages-Femmes, infirmiers et pharmaciens.

Recommandations sanitaires pour les voyageurs

[Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2022 \(à l'attention des professionnels de santé\)](#), Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH), Hors-série, 02-06-2022, 104 p.



► Soutien aux réfugiés ukrainiens. Des outils pour accompagner les professionnels



Pour soutenir et favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes réfugiées d'origine ukrainienne, le CODES 30 et le Conseil Départemental du Gard ont conçu un Kit documentaire à destination des professionnels des Centres Médico-Sociaux du département.

Il s'agit d'une sélection de supports et de ressources pour informer les publics et pour soutenir les professionnels.
<http://www.codes30.org/r/1062/-soutien-aux-refugies-ukrainiens-des-outils-pour-vous-accompagner/>



III. POINTS SUR 2 MALADIES VIRALES

► La variole du singe, Monkeypox

La variole du singe ou la variole simienne est une maladie infectieuse virale rare due au virus Monkeypox transmise essentiellement par des rongeurs à l'homme, puis de personne à personne par gouttelette ou contact rapproché. Les symptômes sont comparables à ceux de la variole mais la maladie est moins sévère.

Santé Publique France diffuse des supports d'information que vous pouvez télécharger sur leur site

[Variole du singe - Monkeypox \[Flyer A5\]](#)



Tract recto-verso qui informe sur la circulation actuelle en France et dans le monde du virus du Monkeypox (orthopoxvirus simien) : mode de transmission, symptômes, conduite à tenir en cas d'infection. Il invite à consulter le site sexosafe.fr pour plus d'informations.

[Variole du singe \[Affiche A3\]](#)

Affiche qui informe sur la circulation actuelle en France et dans le monde du virus du Monkeypox (orthopoxvirus simien) : mode de transmission, symptômes, conduite à tenir en cas d'infection.

Ces documents invitent à consulter le site sexosafe.fr pour plus d'informations.



Sexosafe.fr est destiné au grand public, aux professionnels de santé et, de manière générale, à toute personne recherchant, dans le cadre de ses activités professionnelles ou à titre personnel, des informations sur la prévention du VIH et des IST chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

► La COVID-19 : Point de situation

Retrouver le point de situation en Occitanie sur [le site de l'ARS Occitanie](#).

Allègements des mesures sanitaires

Bien que depuis le lundi 16 mai 2022, le port du masque n'est plus obligatoire dans l'ensemble des transports en commun (métro, bus, train, avion et taxi) et dans les établissements recevant du public ;

Il reste cependant exigé pour les soignants, les patients et les visiteurs dans les lieux de santé ou de soins (notamment les hôpitaux, les pharmacies, ou encore les laboratoires de biologie médicale).

Infos dernières minutes



Le 28 juin 2022, la ministre de la Santé, Brigitte Bourguignon, et la Première ministre, Élisabeth Borne, **recommandent le port du masque dans les transports en commun, sans obligation**, tout comme dans "les endroits clos où on est en promiscuité directe", selon la ministre de la Santé.

À ce titre, les transports et les centres commerciaux figurent dans la liste des "lieux clos et des grands rassemblements" où le masque est recommandé pour "les personnes fragiles, du fait de leur âge ou de leurs pathologies" (tel que l'indique le site du gouvernement).

Déplacements :

Depuis le 12 février 2022, les règles suivantes s'appliquent aux frontières :

- **Pour les voyageurs vaccinés au sens de la réglementation européenne, plus aucun test ne sera exigé** au départ. La preuve d'un schéma vaccinal complet redevient suffisante pour arriver en France, quel que soit le pays de provenance, comme c'était le cas avant la diffusion du variant Omicron.
- **Pour les voyageurs non vaccinés, l'obligation de présenter un test négatif** pour se rendre en France demeure, mais les mesures à l'arrivée (test, isolement) sont levées lorsqu'ils viennent de pays de la liste « verte », caractérisée par une circulation modérée du virus.
- Lorsque les voyageurs non vaccinés viennent d'un pays de la liste « orange », ils devront continuer de présenter un motif impérieux justifiant la nécessité de leur venue en France métropolitaine et pourront toujours être soumis à un test aléatoire à leur arrivée. Les voyageurs qui seraient testés positifs devront s'isoler, conformément aux recommandations de l'Assurance maladie.

Remarque :

- **Les certificats de vaccinations numériques sont valables 270 jours (9 mois), pour voyager dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.**

➔ [Plus d'informations](#)

Vaccination

- La quatrième dose de vaccin est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois et prochainement aux personnes âgées de 60 ans et plus, dont la dernière injection remonte à plus de six mois.
- Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, et depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.
- La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

Les outils de communication de Santé Publique France

- [Le Catalogue des outils de communication](#)
- [Tous les outils de communication](#)
- [Tous les outils de communication accessibles](#)



Sitographie :

- Le site du [Ministère des Solidarités et de la Santé](#), pour s'informer sur les politiques vaccinales et le Covid-19.
- Le site de [Santé publique France](#) pour télécharger les supports diffusables pour le grand public et les professionnels.
- Le site de la [Haute autorité de Santé \(HAS\)](#), pour s'informer sur les recommandations vaccinales.
- Le site [Vaccination-info-service.fr](#), pour s'informer sur la vaccination.
- Le site de [l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](#) pour s'informer les vaccins.
- Le site [l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(Inserm\)](#) pour s'informer sur la recherche médicale.
- Le site [Covireivac](#), pour devenir volontaire pour tester les vaccins Covid.

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Retrouver les lieux où vous faire vacciner sur [Santé.fr](#)
Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé le plus proche de chez vous
(Sage-femme, pharmacien, médecin traitant, infirmiers, paramédicaux, etc.)



Pensez aux gestes barrières pour prévenir les risques de contamination.

Les nouveaux protocoles évoluent

Dans l'Education nationale (mis à jour le 16 mai 2022)

➔ Plus d'infos sur : <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Au travail

Depuis le 14 mars 2022, le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 ne s'applique plus.

Les règles relatives à la vie en entreprise hors situation épidémique sont de nouveau en vigueur.

Pour accompagner les salariés et les employeurs, [un guide repère sur les mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19](#) est disponible.



4. RESSOURCES

► Ressources gardoises :



N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez apporter des éléments nouveaux : contact@codes30.org

ZOOM GARD

#ÉtéSansSouci en Occitanie

3ème édition de la Tournée #ÉtéSansSouci en Occitanie

La Tournée #ÉtéSansSouci est un dispositif itinérant de sensibilisation aux sujets liés à la prévention en santé.

Pour ces interventions, 4 ateliers seront proposés :

- Exposition solaire
- Moustiques tigres et tiques
- Consommation cachée de sucre
- Sécurité de la baignade

#ÉtéSansSouci 2022 se déploiera, comme en 2021, sur l'ensemble des 13 départements de l'Occitanie en juillet et août. Les villes et lieux retenus sont principalement des sites à forte fréquentation touristique.

Le bus de la tournée d'un Été Sans Souci fera étape **au Pont du Gard** lundi 4 juillet 2022 de 9h à 15h, Esplanade Rive droite, animation gratuite



[Programme détaillé et lieux de la tournée](#) 

En cliquant sur les liens ci-dessous, retrouver les outils de communication baignade, canicule et moustique :



[#ÉtéSansSouci. Baignade, comme un poisson dans l'eau](#)



[#ÉtéSansSouci. Fortes chaleurs et canicule](#)



[#ÉtéSansSouci. Addictions](#)



[#ÉtéSansSouci. Moustique tigre](#)

PRÉSENTATION DE LA PIMAS

(Plateforme Interinstitutionnelle et intersectorielle Mobile d'Accès au Soin et à la santé) :

La PIMAS met en place avec ses partenaires une offre de soin mobile en cohérence avec les besoins en santé du territoire. Un véhicule est aménagé pour ALLER-VERS dans le milieu rural cévenol. Une action autour d'information/vaccination pourra se mettre en place après repérage des besoins (ex : communautés de vie, grands marginaux, public de la PASS...).



Les ressources nationales

[Sites de référence et lignes d'aide à distance](#) par thématique (Santé Publique France)

[Lignes d'écoute et de soutien actives pendant l'épidémie de Covid-19](#) (ARS Occitanie)

Les sites internet de référence

| | |
|--|--|
|  | <p>Le site de l'Agence Régionale de Santé Occitanie www.occitanie.ars.sante.fr sur lequel on retrouve aussi des points de situation en Occitanie</p> |
|  <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> | <p>Le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus</p> |
|  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> | <p>Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr</p> |
|  <p>Santé publique France</p> | <p>Le site de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/</p> |

Comité de rédaction et contact : contact@codes30.org

Julie Alborghetti, Directrice du Développement, CODES 30

Frédérique Arzoumanian, Documentaliste, CODES 30

Béatrice Coste-Seignovert, Médecin, DGA Des Solidarités, Conseil Départemental du Gard

Patricia Soler, Chargée de Projets, CODES 30

Mise en forme et Diffusion : Muriel Joué, Secrétaire, CODES 30